

## **Plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau de la ville de Fermont.**

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, nous avons adopté un plan visant à déterminer si certains secteurs de notre municipalité sont à prioriser en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable. Les actions qui en découlent permettront de planifier les travaux à effectuer et d'apporter les mesures de correction nécessaires au besoin et de tenir informés les citoyens de l'état d'avancement du plan.

La ville de Fermont partage la préoccupation du gouvernement à l'égard de la présence possible de plomb dans l'eau potable et s'engage, par ce plan, à intervenir de manière préventive pour réduire celle-ci, le cas échéant.

### **Phase 1**

#### **Inventaire des secteurs à prioriser**

Objectif : Cibler les secteurs où des entrées de service ou des conduites de raccordement en plomb ont possiblement été installées.

Actions : Inventarisé et avertir les citoyens des secteurs concernés.

Échéancier : Juillet 2022

Secteur de la ville non concerné dû à l'année de construction (à partir de 1995) :

- Rue des mélèzes
- Rue du Parc
- Rue du Camp (commercial et industriel)
- Rue Bertrand (commercial et industriel)
- Rue Duchesneau (adresse :31-35-39-43-51-55-59-63-67-71-75-79-83)
- Rue Alexandre
- Rue Garnier
- Rue Collin
- Rue Champlain
- Rue Franklin
- Rue Radisson
- Rue Cartier
- Rue de la Verendrye

Secteur de la ville concerné dû à l'année de construction :

- Rue le Carrefour
- Rue de la Promenade
- Rue Aquillon
- Rue Mistral
- Rue Comeau
- Rue des Glaces
- Rue du Cosmos
- Rue Bougainville
- Rue Boréal
- Rue Fernandez
- Rue Bélanger
- Rue des Sources
- Rue Pékan
- Rue Galaxie
- Rue Severson
- Rue Jonson
- Rue Anik
- Rue Mgr Labrie
- Rue Éricson
- Rue De Brest
- Rue Holway
- Rue Tilly
- Rue du Brouage
- Rue Duchesneau (adresse : 2-4-6-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18)

## Phase 2

### Dépistage du plomb dans l'eau dans les secteurs ciblés

Objectif : Vérifier la présence ou non de plomb dans l'eau potable des résidences et des bâtiments des secteurs ciblés.

Actions : Échantillonnage et communication des résultats aux propriétaires.

Échéancier : Du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et les résultats doivent être remis dans les 30 jours.

Voici un tableau des résultats de la séquence d'échantillonnage 2021 :

Date	Adresse	Résultats (mg/l)	Résultats reprises (mg/l)				
25 juillet	4 Des Glaces	0.003					
9 août	25 Boréal	0.0066					
26 août	169 Du Carrefour	0.0018					
3 septembre	265 Du Carrefour	<0.001					
3 septembre	2 Galaxie	0.0072					
4 novembre	25 Boréal		<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001
5 novembre	2 Galaxie		0.0047	0.0081	<0.001	0.0025	0.0020

La norme provinciale est de 0.005 mg/l.

## Phase 3

### Inventaire, planification et remplacement des entrées de service et des conduites ciblées

Objectifs : Établir une stratégie pour répertorier les bâtiments des secteurs ciblés qui comportent des entrées de service en plomb. Mettre en œuvre la stratégie d'inventaire. Préparer et apporter les correctifs nécessaires au réseau.

Actions : Communication aux propriétaires et réalisation des travaux.

Les propriétaires seront avisés par lettre de la date à laquelle les travaux seront effectués sur la partie publique des entrées de service et des conduites d'eau. Si des travaux sont également réalisés sur les entrées de service privées, les propriétaires seront avisés au préalable des frais qui leur seront facturés et de l'échelonnement de cette facturation.

### Rétroaction aux citoyens sur la mise en œuvre du plan d'inventaire et de remplacement des entrées de service en plomb

Objectif : Informer régulièrement les citoyens de la mise en œuvre du plan d'inventaire et de remplacement des entrées de service.

Par souci de transparence, chaque année, nous présenterons au conseil municipal l'état d'avancement de notre plan. Cet état d'avancement sera ensuite déposé sur le site Internet de notre municipalité pour permettre aux citoyens de le consulter.

Action : Présentation annuelle au conseil municipal et dépôt de l'état d'avancement sur le site Internet de la municipalité.

Échéancier : Le plan sera remis chaque année au même moment que le bilan annuel de l'eau potable.